

vue de résoudre ces divergences d'opinions entre celui-ci et d'autres ministères du gouvernement.

L'hon. M. Gray: Je dois avouer à mes honorables amis du comité que je ne suis pas expert en la matière. En disant cela, je ne cherche pas à donner à entendre que la question n'est pas d'une grande importance pour ceux qui importent de l'outillage de ce genre ni pour les milliers de personnes qui aiment le poulet apprêté de diverses façons. En même temps, je dirai à mon interlocuteur que je serai très heureux d'étudier la question et de consulter la Section du tarif du ministère des Finances ainsi que les fonctionnaires compétents du ministère du Revenu national, afin de trouver des moyens de régler de tels conflits d'interprétation.

On considère parfois que les questions de tarifs douaniers sont arides et ennuyeuses, monsieur l'Orateur, mais la question soulevée par mon ami montre que presque tous les aspects de la vie canadienne sont touchés par ces tarifs et la question est beaucoup plus passionnante et intéressante qu'on pourrait le penser.

Pendant que j'ai la parole, je pourrais peut-être consacrer une minute ou deux à la question soulevée par mon ami à l'étape de la deuxième lecture. Il a soulevé le problème des droits d'entrée subventionnés destinés à soutenir l'importation de marchandises au Canada relativement à la loi sur le dumping. J'aimerais l'informer que d'une façon générale, on considère qu'on fait du dumping lorsque la valeur normale des marchandises est inférieure à leur prix à l'exportation. Des fonctionnaires du ministère du Revenu national m'ont appris que dans le cas où les droits d'entrée subventionnés influaient sur la valeur normale ou sur le prix à l'exportation, ce sont des premiers que les fonctionnaires de ce ministère tiendraient compte s'ils devaient effectuer une enquête à la suite de plaintes portées contre le dumping des marchandises en question. Ces renseignements aideront peut-être à répondre à la question de mon ami et serviront également d'avertissement à ceux qui pensent pouvoir enfreindre notre code antidumping en ayant recours à des méthodes de ce genre.

Mon ami a fait certaines observations intéressantes sur les obstacles non tarifaires au commerce. Je voudrais rappeler au comité en abordant le point soulevé par le député de Waterloo que les pays signataires du GATT ont décidé à la fin de la négociation Kennedy d'entreprendre une étude des obstacles non tarifaires au commerce, en vue de réduire ou d'éliminer le plus grand nombre possible de

[M. Saltsman.]

ces obstacles. Le Canada est un des pays qui participent activement à cette étude. Un bilan détaillé de ces obstacles a été mis au point et la prochaine étape consistera à trouver des solutions aux nombreux problèmes dans ce domaine. La chose est de la plus haute importance pour le commerce canadien en général et une des raisons pour lesquelles le Canada joue un rôle de premier plan dans les travaux du GATT sur les obstacles non tarifaires. Nous espérons que grâce au GATT, des progrès concrets seront réalisés en ce sens ou, au besoin, qu'ils mettront en contact les divers pays en cause.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Le *Globe and Mail* du 10 octobre 1969 publiait une nouvelle selon laquelle, par suite de négociations entreprises entre les États-Unis et le Japon, on aurait conclu un accord aux termes duquel le Japon aurait consenti à lever toute restriction sur l'importation de farine de soja et d'arachides pour la production d'huile à la fin de 1971 et à augmenter de 20 p. 100 les contingents d'importation de saucisses de viande et de porc. En raison de ces révisions récentes, le gouvernement du Canada a-t-il, depuis un an ou deux, entrepris des négociations avec le Japon en vue d'obtenir des avantages comparables pour le Canada et, si tel est le cas, qu'en est-il résulté?

• (4.40 p.m.)

L'hon. M. Gray: Monsieur le président, je ne me rappelle pas les détails précis de l'article que le député de Saskatoon-Biggar a signalé au comité. Je me souviens qu'en réponse à une question posée au début de l'année, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait signalé à la Chambre que des entretiens avaient été effectivement amorcés avec le gouvernement japonais au sujet de concessions, par le Japon, concernant l'importation de la graine de colza par rapport à l'importation de soja; je suppose que ces entretiens se sont poursuivis. En répondant à la question posée à la Chambre par mon honorable ami, je crois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait fait part de la promesse des Japonais de tenir compte des instances canadiennes à ce sujet.

M. Gleave: Monsieur le président, n'y a-t-il eu aucune négociation directe au niveau des décisions, entre les deux gouvernements, en vue d'améliorer la situation du producteur canadien de graine de colza ou d'autres produits agricoles? Et actuellement y en a-t-il?

L'hon. M. Gray: Monsieur le président, on a abordé ces questions avec les Japonais et je